

## COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE. CONTEXTE ET PERSPECTIVES

Célestin Kanimba Misago

Mémorial de la Shoah | [« Revue d'Histoire de la Shoah »](#)

2009/1 N° 190 | pages 437 à 450

ISSN 2111-885X

ISBN 9782952440981

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2009-1-page-437.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Mémorial de la Shoah.

© Mémorial de la Shoah. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE. CONTEXTE ET PERSPECTIVES

par Célestin Kanimba Misago<sup>1</sup>

## Contexte

Les études comparatives des génocides commis au xx<sup>e</sup> siècle ont démontré que le génocide n'est nulle part le fait du hasard, le produit d'une fatalité. Conçu dans les hautes sphères du pouvoir, il est minutieusement préparé et mis à exécution par les organes de l'État meurtrier. Il est sous-tendu par une idéologie qui permet de définir et de désigner le groupe à exterminer. La victime est transformée en un être indésirable et malfaisant, elle est déshumanisée et, pire, réifiée<sup>2</sup>.

On évoquera la position prise à l'égard des Tutsi par des prêtres et missionnaires qui « de 1959 à 1994, ont entretenu cette philosophie de rejet et de la haine, faisant du Tutsi l'ennemi abhorré, gratifié des pires tares [...], féodal, communiste, anticatholique<sup>3</sup> ». La haine contre les Tutsi a connu une large diffusion à partir de décembre 1990 ; les médias nationaux de la II<sup>e</sup> République, transformés en instruments de propagande belliciste et haineuse<sup>4</sup> et surtout encouragés par le silence complice ou l'indifférence des médias étrangers, ont même poursuivi pendant le génocide leur propagande incitant à l'extermination des Tutsi, dont ils faisaient des cancrelats.

---

1. Anthropologue et archéologue, directeur des musées nationaux. Auteur, entre autres, de « Préservation de la mémoire du génocide : rôles, actions et stratégies », in *Études rwandaises*, n° 9, *Le génocide de 1994 : idéologie et mémoire*, 2005, pp. 128-147.

2. Célestin KANIMBA MISAGO, « Les instruments de la mémoire. Traumatisme et génocide au Rwanda », *Gradhiva. Musée du quai Branly : Revue d'anthropologie et de muséologie*, n° 5, 2007, pp. 63-76.

3. Christian TERRAS (dir.), *Rwanda : l'honneur perdu de l'Église*, avec la collaboration de Mehdi BA, Lyon, éditions Golias, 1999, p. 257.

4. William A. SCHABAS, « Hate speech in Rwanda. The road to genocide », *McGill Law Journal*, n° 46, 2000, pp. 145-171.

Le génocide des Tutsi du Rwanda a aussi été longtemps et minutieusement préparé par le pouvoir pendant les deux dernières Républiques. Depuis 1959, des massacres de nature génocidaire ont été régulièrement perpétrés et les coupables n'ont jamais été punis. Bien au contraire, ils en ont été gracieusement récompensés. La vérité sur les meurtres, les viols, les vols et autres privations de droits fondamentaux de l'homme a été occultée ; les victimes et leurs descendants ont fermé la bouche, découragés par le silence des églises et l'indifférence de la communauté internationale. Les voix qui se sont élevées pour dénoncer les pogromes et le génocide en préparation ont été étouffées dans l'œuf. Plus grave, les responsables des forfaits se sont employés à falsifier les preuves de ces massacres, ou tout simplement à les détruire, car elles pourraient constituer des documents compromettants<sup>5</sup>.

Jean-Pierre Chrétien résume en quelques lignes le statut des Tutsi pendant les deux Républiques : « En fait, les Batutsi étaient devenus les boucs émissaires de tous les mauvais souvenirs du passé, oppression coloniale incluse, sans cesse remémorés de vindicative. Ceux restés dans leur pays seront traités *a priori* en suspects à la moindre difficulté du régime hutu, et donc astreints à la discrétion sur leur sort. Durant une génération, toute vexation des autorités locales à leur égard sera traitée comme une manifestation compréhensible et spontanée du ressentiment "populaire" et aucun meurtre ne sera puni<sup>6</sup>. »

Comme tous les génocides perpétrés au xx<sup>e</sup> siècle, le génocide des Tutsi a été plus ou moins dissimulé au cours de sa préparation et pendant son exécution, sa réalité a été démentie<sup>7</sup> et, après le génocide, sa nature est même niée par les génocidaires et leurs complices<sup>8</sup>. Il y a un groupe de gens, dits spécialistes de la région des Grands Lacs, qui campent sur leur position partisane et ethnicisante.

5. Tzvetan TODOROV, *Mémoire du mal, tentation du bien. Enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 175.

6. Jean-Pierre CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Flammarion, 2003, p. 269.

7. On rappellera le démenti fait par Mgr Perraudin, que Vatican avait accusé de génocide, lors de l'extermination de plus de 10 000 Tutsi, massacrés dans la région de Gikongoro en 1963-1964.

8. Les négationnistes sont légions à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Ils deviennent très actifs, chaque année, pendant la période de commémoration (avril-juillet).

Leurs écrits et leurs déclarations insinuent la thèse du double génocide. À titre indicatif, Reyntjens, faisant fi de la longue et minutieuse préparation du génocide des Tutsi à partir de 1959, a déclaré devant le TPIR en 1997 que le Front patriotique rwandais (FPR) « était politiquement coresponsable du génocide tutsi de 1994. S'il n'y avait pas eu la guerre, il n'y aurait pas eu de génocide<sup>9</sup> ». Bien des négationnistes minimisent l'ampleur du génocide ou, plus grave, inversent les responsabilités<sup>10</sup>.

Si le génocide a été arrêté par des Rwandais, il a été commis par une partie de la population rwandaise. Au Rwanda, les sauveteurs, les victimes et les bourreaux cohabitent et sont condamnés à se côtoyer tous les jours. Bien des rescapés du génocide ont quitté leurs collines et abandonné leurs biens dans l'espoir de trouver la sécurité dans des agglomérations les plus proches, car ceux qui sont retournés sur les collines après le génocide subissent des humiliations verbales, parfois même physiques. Sans assises familiales et dans le dénuement complet sur le plan tant psychique<sup>11</sup> et social qu'économique, ils sont exposés à la risée de ceux-là même qui les traquaient pendant le génocide<sup>12</sup>. La souffrance discrète mais lancinante est surtout endurée par les femmes qui, par la force des choses, ont des voisins qui les ont violées et/ou ont tué leurs maris, leurs enfants.

La peur et la méfiance des survivants sont entretenues par des assassinats des rescapés et des témoins pendant les juridictions *Gacaca*. Ils vivent des manifestations de la même idéologie qui est à l'origine de l'extermination des leurs et de toutes les souffrances qu'ils endurent aujourd'hui. L'idéologie (du génocide) est toujours vivace

9. Voir le journal *Le Soir*, 15 octobre 1997.

10. On lira à ce sujet l'ouvrage de Christian Terras (*Rwanda, op. cit.*), qui renseigne sur des négationnistes ecclésiastiques et le soutien de la France au camp du génocide. Le soutien de la France aux génocidaires réfugiés en République démocratique du Congo est également souligné par Mahmood Mamdani, in *When Victims become Killers. Colonialism, Nativism, and Genocide in Rwanda*, Princeton, Princeton University Press, 2001, pp. 254-256.

11. Au sujet des souffrances psychologiques des survivants, on lira avec intérêt le livre de Régine WAINTRATER, *Sortir du génocide. Témoigner pour apprendre à vivre*, Paris, Payot, 2003, pp. 29-32.

12. On trouvera plus de détails sur les souffrances qu'endurent les survivants dans KANIMBA MISAGO, « Les instruments de la mémoire », *art. cit.* Il est vrai que les juridictions traditionnelles *Gacaca* contribuent énormément à dénicher les génocidaires, mais beaucoup se promènent encore librement sans être inquiétés.

dans certaines familles et certaines écoles, comme le démontrent les résultats des enquêtes effectuées par le parlement du Rwanda<sup>13</sup>.

Conscient de la menace d'une nouvelle destruction, l'État rwandais a, au lendemain du génocide, pris des mesures et arrêté des stratégies appropriées.

Au niveau international, il a obtenu l'engagement de la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies, avec l'adoption de la journée du 7 avril comme journée mondiale de lutte contre les génocides<sup>14</sup>. Il a aussi obtenu l'engagement de l'Union africaine au côté du Rwanda dans la lutte contre l'idéologie du génocide, et le renforcement des instances de solidarité régionale à travers des associations politiques comme le Comesa<sup>15</sup>.

Au niveau national, son engagement se manifeste dans la création des services et des institutions chargées d'amener la population à respecter les droits fondamentaux de la personne, à réhabiliter les survivants, à participer activement au processus de réconciliation et de reconstruction de l'unité nationale, ainsi qu'à éradiquer l'idéologie divisionniste et génocidaire. Cette volonté politique se manifeste également dans la mobilisation de la société civile et dans la création des instruments de la mémoire destinés à servir principalement comme outil pédagogique.

---

13. Ubushakashatsi bwo ku Ngengabitekerezo ya Jenoside (Inteko ishingana amategekoko) : « Rwanda. Idéologie du génocide et les stratégies de son éradication », Kigali, Parlement Sénat, 2006.

14. Monsieur Kofi Annan a exprimé son engagement dans le discours qu'il a prononcé devant la commission des droits de l'homme, à Genève, le 7 avril 2004, à l'occasion de la journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda. Le texte de cette allocution est disponible à l'adresse suivante : [http://www.un.org/french/events/rwanda/sg\\_geneve.html](http://www.un.org/french/events/rwanda/sg_geneve.html)

15. Rappelons qu'il a fallu attendre plus de trois ans pour que des dirigeants des États-Unis reconnaissent officiellement le génocide et présentent publiquement leurs excuses (Philip Gourevitch, *We wish to inform you that tomorrow we will be killed with our families. Stories from Rwanda*, New York, Farrar Straus and Giroux, 1999, pp. 350-351 (traduit en français sous le titre *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles : chroniques rwandaises*, Paris, Denoël, 1999, nouvelle édition : Gallimard, 2002). La tâche n'était pas facile quand on sait que certains génocides du xx<sup>e</sup> siècle (arménien, cambodgien) sont reconnus comme tels par les uns et sont considérés par les autres tout simplement comme événement monstrueux. Le génocide des Juifs d'Europe, reconnu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a été suivi d'un long silence et d'une certaine indifférence. Il a fallu attendre les années 80 pour que le génocide occupe une place importante dans la culture occidentale, en Europe et en Amérique du Nord (voir Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996).

Les institutions créées pour œuvrer à la réhabilitation et à la reconstruction du pays dans tous les domaines ont réalisé des actions concrètes qui ont permis à notre pays de réaliser des progrès dans bien des secteurs : la bonne gouvernance, la santé, l'éducation, etc. Toutes ces réalisations sont les résultats d'une bonne politique d'information et de formation de la population. L'instruction de celle-ci est en effet la condition *sine qua non* de développement d'un pays. Comme il ne s'agit pas ici de dresser un bilan des réalisations de ces dernières années, on retiendra des actions entreprises en vue de lutter contre l'idéologie du génocide et de faire face aux conséquences du génocide des Tutsi de 1994.

## Réalisations

### *Actions menées face à l'idéologie du génocide et aux conséquences du génocide des Tutsi de 1994*

Diverses actions ont été menées au niveau tant national qu'international. Pour des raisons techniques, notamment la difficulté d'accès à la documentation disponible à l'étranger, l'aperçu se limitera aux actions réalisées par le gouvernement, seul ou en collaboration avec des associations et des organisations non gouvernementales. Cet aperçu n'a la prétention ni d'être exhaustif, ni de situer les actions accomplies dans un ordre chronologique.

Au lendemain du génocide, les actions les plus urgentes consistaient à secourir les rescapés du génocide en détresse, à arrêter les violences et les humiliations exercées sur les survivants, notamment les femmes seules et les orphelins, à inhumer en dignité les restes des victimes du génocide.

Depuis 1995, l'action d'exhumation et d'inhumation au niveau de la ville et du district est effectuée tous les ans pendant la période de deuil (avril-juillet) par des agents de l'État et des associations de rescapés, sous la direction de la commission pour le Mémorial du Génocide.

Le 24 octobre 1995, cette commission a constitué une équipe chargée de mettre en exécution le « Projet d'identification des sites

du génocide et des massacres au Rwanda<sup>16</sup> ». L'équipe a couvert tout le pays, identifié des milliers de sites et pris des photos de ceux, chargés de souvenirs, qui ont été considérés dignes d'être conservés pour la mémoire. L'enquête a été complétée par l'élaboration d'une carte des sites repérés sur tout le territoire du pays<sup>17</sup>. L'objectif de l'enquête était de réunir une riche documentation et d'offrir au public, et surtout aux chercheurs, des éléments de réponse aux interrogations sur le génocide et les massacres commis en 1994. Au cours de cette enquête furent collectés les objets, les ustensiles et les habits trouvés avec les corps des victimes, ainsi que les armes utilisées par les bourreaux. Il est important de les conserver, car ils racontent ce qui s'est passé, surtout les sites et les monuments, formes symboliques par lesquelles la déchirure vécue se transmettra aux générations futures, lorsque les acteurs et les témoins se seront éteints<sup>18</sup>.

La commission pour le Mémorial du Génocide<sup>19</sup> a également été chargée de la construction et de l'entretien des sites mémoriaux, de l'organisation des cérémonies de commémoration à caractère national et les cérémonies exceptionnelles : la journée de commémoration annuelle, la commémoration tous les dix ans, la journée du 4 juillet (journée de la libération), l'éducation et la défense de la mémoire. Elle remplit ces tâches, en collaboration avec le Musée national du Rwanda et avec les associations des rescapés du génocide regroupées sous l'appellation Ibuka<sup>20</sup>.

Une semaine de deuil national a été décrétée par le Conseil des ministres du gouvernement d'union nationale ; elle était fixée à la première semaine du mois d'avril. Mais depuis 2004, elle s'étend du 7 au 13 avril. Ces deux dates sont marquées par de grandes manifestations officielles visant à rappeler le génocide et la lutte engagée

---

16. *Rapport préliminaire 1996*, pp. 3-4.

17. *Les grands sites du génocide et des massacres, avril-juillet 1994*, Mapping Agency, 1997.

18. Sophie WANICH, « Transmettre l'effroi, penser la terre. Les musées d'une Europe déchirée », *Gradhiva. Musée du quai Branly : Revue d'anthropologie et de muséologie*, n° 5, 2007, p. 27.

19. La commission pour le Mémorial du Génocide est intégrée à la Commission nationale de Lutte contre le Génocide.

20. *Ibuka* signifie « souviens-toi ».

contre son éventuelle répétition. La semaine de deuil national marque un moment de recueillement, d'émotion intense, d'empathie et de sympathie, mais aussi d'indignation.

Étant donné que la semaine fixée par le gouvernement ne couvre pas toute la période pendant laquelle le génocide a été perpétré, le deuil continue jusque vers la fin du mois de juillet. Les trois mois de deuil sont marqués par diverses manifestations dédiées à la mémoire des victimes du génocide. C'est pendant cette période que des inhumations à caractère officiel et des conférences sont organisées, et que des témoins sont enregistrés. Les conférences et débats sont articulés sur les thèmes relatifs au génocide ; ils rappellent la nécessité d'en garder la mémoire et appellent la société rwandaise et la communauté internationale à lutter vigoureusement contre l'idéologie du génocide, le négationnisme et la banalisation, ainsi qu'à juger les génocidaires à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. À partir de 2001 et selon les années, on a associé au leitmotiv de la mémoire les actions à soutenir : reconstruction du pays, réconciliation et unité nationale, juridictions *Gacaca*, gestion des conséquences du génocide, soutien aux rescapés du génocide, justice et développement. En 1998, le Gouvernement rwandais a créé un fonds national pour l'assistance aux rescapés du génocide et des massacres les plus nécessaires (FARG)<sup>21</sup>.

### *Politique de la mémoire*

Une autre action importante a été l'élaboration de la politique de la mémoire qui donne de grandes orientations autour desquelles sont et seront articulées les actions en rapport avec le génocide.

La politique élaborée est dynamique, elle s'enrichira au fil du temps, car elle doit demeurer capable d'entretenir une vigilance morale et intellectuelle constante. C'est cette vigilance qui peut, à la longue, éradiquer l'idéologie du génocide. C'est pourquoi la politique de la mémoire vise non seulement à l'entretenir, mais également à la défendre dans le but de contribuer à la création d'un climat de confiance entre tous les membres de la société rwandaise. Il faudra donc continuer à rétablir la vérité et à rendre justice.

---

21. Créé par la loi n°02/98 du 22 janvier 1998.

L'impunité mentionnée plus haut a fortement contribué à éteindre la conscience de culpabilité chez certains et à la détruire complètement chez d'autres<sup>22</sup>. Il faudra donc amener la population rwandaise à dire la vérité et lui apprendre non seulement quels sont ses droits, mais aussi comment les défendre. La politique de la mémoire est importante pour la société, car elle sauve le passé pour servir le présent et assurer l'avenir.

Il est important de conserver la mémoire du génocide pour l'humanité en général, et pour l'avenir de la population rwandaise en particulier, pour ces raisons majeures :

- la mémoire du génocide constitue un impératif absolu pour la société rwandaise. C'est pourquoi l'une de ses missions fondamentales consiste à préserver cette mémoire et à en garantir la pérennité afin d'éradiquer l'idéologie du génocide ;
- le génocide est un épisode très important de l'histoire du Rwanda, de l'histoire de l'humanité. Et en tant que crime contre l'humanité, il entache l'histoire non seulement d'un groupe, d'une nation, mais aussi de toute l'humanité. L'oublier ou plutôt le refouler, c'est préparer un nouveau génocide et hypothéquer l'avenir de notre pays ;
- la mémoire du génocide est une exigence à l'égard des victimes et un devoir envers l'humanité. Outre sa fonction cathartique pour le survivant, témoigner en public – et surtout le jour de la commémoration du génocide – est un acte de résistance, de refus du génocide, de distanciation d'avec le criminel et le crime ; c'est s'opposer à la négation, à la révision et à la falsification du crime. La mémoire est donc un moteur de combat contre le négationnisme ;
- la conservation de témoignages oraux et écrits, ainsi que des preuves matérielles irréfutables est d'autant plus nécessaire que les négationnistes de tout bord, à l'intérieur comme à l'ex-

22. Comme le souligne Laure de Vulpian : « Face à un génocide, la pensée est sidérée. On reste médusé par la puissance de la haine, de la violence et du sadisme que sous-tend l'intention d'exterminer, qu'il s'agisse du concepteur ou du simple exécutant. Mais aussi par l'absence évidente de regrets et de remords chez les tueurs, même s'il existe un sentiment de culpabilité collective au sein de la communauté hutu [...] L'interrogation fondamentale est soulevée par la distance incroyable que les acteurs du génocide mettent entre leurs crimes et leur état de criminels. » Laure de VULPIAN, « Témoignage : images rwandaises, d'après le génocide », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 181, *Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire*, juillet-décembre 2004, p. 400.

térieur du pays, se coalisent pour nier, banaliser ou justifier le génocide des Tutsi. Certains tentent d'accréditer la thèse du « double génocide<sup>23</sup> » ;

- les sites mémoriaux ont pour objet l'enseignement axé sur les droits fondamentaux de l'homme, sur la prévention et la lutte contre l'idéologie du génocide. Ils sont un outil pédagogique pour l'unité et la réconciliation. Tous les sites mémoriaux seront dotés d'un centre d'éducation où la mémoire sera transmise et enseignée de façon à éviter tout amalgame ;
- la mémoire du génocide peut servir de voie de transmission des valeurs culturelles rwandaises, base de notre identité nationale. Elle a des fonctions positives spécifiques, notamment la consolidation de la cohésion sociale et le rétablissement de la vision des valeurs indissociablement liées au processus de réconciliation et de l'unité nationale. Dans ce cadre, la mémoire de ceux qui ont fait preuve de beaucoup de bravoure et d'esprit de sacrifice servira de modèle dans la transmission des valeurs culturelles et humaines.

Si la mémoire conserve les horreurs du génocide, des images macabres, des expériences négatives ou humiliantes, ce n'est pas pour rouvrir les plaies des uns ni pour pérenniser des reproches ; c'est pour corriger les erreurs du passé afin de construire un avenir plus rassurant.

## Perspectives

Créée 14 ans après le génocide des Tutsi de 1994, la CNLG démarre sur des bases solides. Elle dispose des acquis apportés par le gouvernement rwandais, par la société civile et par la communauté internationale. Ces acquis lui serviront de tremplin pour s'acquitter de sa mission, définie par la Constitution de la République du Rwanda<sup>24</sup>, et remplir les tâches suivantes précisées dans la loi portant attributions, organisation et fonctionnement de ladite commission :

---

23. À propos de la théorie révisionniste dite du « double génocide », on évoquera les déclarations publiques des plus hautes autorités françaises, l'ancien président François Mitterrand et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.

24. Voir la constitution de la République du Rwanda, chapitre IV, article 179.

1. Organiser une réflexion permanente sur le génocide, ses conséquences et les stratégies de sa prévention et son éradication.
2. Mettre en place un centre de recherche et de documentation sur le génocide.
3. Plaider la cause des rescapés du génocide à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
4. Concevoir et coordonner toutes les activités en vue de perpétuer la mémoire du génocide de 1994.
5. Arrêter les stratégies de lutte contre le génocide et l'idéologie génocidaire.
6. Mobiliser les aides en faveur des rescapés du génocide et continuer le plaidoyer pour les dommages et intérêts.
7. Arrêter les stratégies de lutte contre le révisionnisme, le négationnisme et la banalisation du génocide.
8. Arrêter les stratégies de lutte contre les conséquences du génocide, tels que le traumatisme et autres maladies qui découlent du génocide.
9. Entretenir des relations avec d'autres institutions nationales ou internationales qui partagent la même mission<sup>25</sup>.

Ces tâches ne peuvent être bien menées que si elles sont effectuées selon un plan d'activités à court, moyen et long terme, renforcé d'actions ponctuelles. Les activités seront articulées autour de ces principaux axes :

● *Préserver la mémoire du génocide des Tutsi de 1994 et garder vigilante la prévention du génocide*

Les activités porteront sur la collecte et la conservation des preuves matérielles et immatérielles du génocide, l'inhumation dans la dignité des victimes du génocide de 1994, la construction et l'entretien des sites mémoriaux, et enfin la sensibilisation de la population afin qu'elle prenne part à ces activités et joue un rôle responsable. Une étude systématique sur les sites mémoriaux est en cours ; les résultats qui seront bientôt publiés permettront de prendre des mesures appropriées pour la réhabilitation ou le réaménagement de ceux qui existent et pour la construction de nouveaux.

---

25. Voir *Journal officiel*, la loi n°09/2007 du 16 février 2007.

- *Faire le plaidoyer pour l'assistance aux rescapés du génocide afin d'améliorer leur bien-être.*

La commission s'emploiera à plaider pour les réparations, à mobiliser des aides et contributions, à assurer le suivi des dossiers juridiques en rapport avec le génocide. Il importe de signaler que ces actions, si elles ne sont pas menées dans un climat empathique, peuvent devenir nuisibles aux rescapés<sup>26</sup>.

- *Renforcer les capacités de la commission et améliorer son système de travail.*

Il va falloir former des jeunes dans divers domaines concernant le génocide. Tout en encourageant et en appréciant l'apport des étrangers, il importe que les Rwandais s'approprient ce domaine assez délicat. On ne peut pas le laisser aux étrangers seuls. Nous savons quel prix nous payons pour avoir laissé les étrangers seuls faire notre histoire, étudier notre société. On sait que « la crise rwandaise puise ses racines dans l'action des autorités coloniales, lesquelles trouvèrent leur justification dans la littérature des missionnaires<sup>27</sup> ». Le cas du colonel Guy Logiest, qui ne connaissait le Rwanda qu'à travers le livre du père Pages, est assez éloquent. On n'oubliera jamais sa décision, qui a été déterminante dans le changement de l'histoire du Rwanda en 1959<sup>28</sup>. Il est à déplorer « que le destin d'un peuple dépende d'un étranger qui ne connaît lui-même ce peuple que par la lecture d'un livre écrit par un étranger<sup>29</sup> ».

Le regard extérieur devrait servir à corriger nos erreurs et le discours étranger ne pourrait en aucun cas servir de référence pour reconstituer l'histoire du Rwanda en général et l'histoire du génocide des Tutsi en particulier.

- *Mener des recherches sur le génocide, sur l'idéologie génocidaire, sur le révisionnisme, sur le négationnisme et sur la banalisation du génocide.*

Pendant le génocide de 1994, des déclarations niant ou justifiant le génocide ont été faites par des Rwandais, commanditaires ou

26. Régine Waintrater fait une analyse pertinente des dommages psychiques que peut provoquer une indemnisation mal opérée. WAINTRATER, *Sortir du génocide*, op. cit., pp. 78-80.

27. TERRAS, *Rwanda*, op. cit., p. 31.

28. GUY LOGIEST, *Mission au Rwanda. Un Blanc dans la bagarre tutsi-hutu*, Bruxelles, Didier Hatier, coll. « Grands documents », 1988.

29. TERRAS, *Rwanda*, op. cit., p. 31.

auteurs du génocide, ainsi que par leurs complices. On lira avec intérêt les dossiers de Golias, notamment « Rwanda : l'honneur perdu de l'Église<sup>30</sup> ». Cet ouvrage stigmatise le négationnisme de bien des prêtres, religieux et religieuses qui s'évertuent à couvrir les confrères et consœurs qui ont commis le génocide ou y ont participé activement.

Les recherches viseront à jeter un nouvel éclairage sur la préparation et l'exécution du génocide des Tutsi. Elles apporteront de nouvelles preuves irréfutables du génocide et permettront d'éviter la banalisation et le révisionnisme dont les auteurs diffusent les idées sur Internet sans crainte d'être poursuivis<sup>31</sup>.

- *Mener des recherches sur les conséquences du génocide*

Les conséquences du génocide envahissent tous les secteurs de la vie d'un peuple et enveniment sa vie. Les principales concernent la destruction du capital humain, la désarticulation du lien social, le traumatisme des femmes violées, celui des enfants et celui des coupables, le viol et les violences sexuelles ainsi que les maladies. Les recherches pluridisciplinaires entreprises avec des spécialistes viseront à proposer des solutions.

- *Publier et diffuser les résultats des recherches et autres informations.*

La récolte systématique de ce qui reste des souvenirs individuels et collectifs du génocide doit être suivie de publications sous diverses formes et différents supports.

À l'instar de ce qui se fait en Europe, en Amérique, en Israël et ailleurs, l'enseignement du génocide au Rwanda – et c'est une nécessité impérieuse – doit impliquer non seulement les contemporains, mais aussi leur descendance ; sans quoi le million d'êtres humains assassinés risque d'être, dans quelques années, une abstraction.

Il existe beaucoup de publications sur le génocide des Tutsi, mais le nombre des auteurs rwandais est de loin inférieur à celui des étrangers ; il faudra renverser la situation. Il faudra investir aussi dans les arts du temps, notamment le cinéma.

30. TERRAS, *Rwanda, op. cit.*

31. Gilles Karmasyn fait un état des lieux de cette question dans son article : « Le négationnisme sur l'Internet. Genèse, stratégies, antidotes », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 170, septembre-décembre 2000.

- *Créer un centre de recherches et de documentation sur le génocide, ses conséquences, sur l'idéologie génocidaire, le révisionnisme, le négationnisme et la banalisation du génocide.*

Un centre de recherches et de documentation sera construit et équipé progressivement. En attendant les bâtiments et les équipements performants, la commission encouragera les initiatives collectives ou individuelles, des institutions publiques ou privées entreprises dans les domaines de la recherche, de la documentation et de la conservation. La commission a la mission non seulement d'appuyer ces initiatives, mais aussi de les coordonner. Elle devra concevoir une politique de recherche capable de créer des synergies entre différentes disciplines, favorisant ainsi une diversité enrichissante et constructive. Elle doit arrêter des stratégies permettant de réunir toute la documentation existante au Rwanda et à l'extérieur.

On peut saluer les contacts pris par Ibuka et par le site-mémorial de Gisozi pour la création d'un centre de documentation moderne. Dans ce cadre, la création d'une banque de données est en cours sur le site de Gisozi.

En conclusion, la CNLG se doit de préserver l'expérience malheureuse du génocide dont il faut éviter à tout prix la répétition. Il faudrait aménager des sites ou des musées mémoriels où le visiteur est convié à faire l'expérience des souffrances endurées par les victimes afin de l'amener à s'identifier à eux, ou du moins à compatir à leurs souffrances. L'objet des sites consiste avant tout à faire connaître aux visiteurs l'idéologie, l'horreur et les conséquences du génocide, de susciter l'éveil de la compréhension du passé et de la conscience historique afin d'éradiquer à jamais le génocide. Par des actions judicieusement planifiées et en collaboration avec tout homme imbu d'humanité, la CNLG parviendra à éradiquer dans le pays l'idéologie divisionniste et génocidaire.

Toutefois, il faudra que certains fils du pays cessent de « domestiquer » la honte et le dégoût des forfaits commis par eux, par un parent ou un voisin. Il est temps de casser cette chaîne de complicité

de proximité, cette fidélité filiale qui ne fait que perpétuer l'idéologie du génocide. La société rwandaise actuelle n'a pas le droit de léguer à la génération future une nation de bourreaux et de victimes ; elle doit tout faire pour donner les meilleures chances d'éclosion d'une nouvelle génération réconciliée et unie à jamais. Ceci n'est pas un rêve, car il s'agit de recouvrer l'unité qui a marqué le Rwanda avant la préparation et l'exécution du génocide. Par ailleurs, il y a une réelle volonté politique de l'État rwandais, soutenue par la société civile, par une solidarité universelle active et surtout par les initiatives des jeunes qui créent des clubs de lutte contre l'idéologie du génocide.